



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

Délibération n° 12

Date de convocation
20.09.19

Date d'affichage
24.09.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Approbation des conventions relatives au renouvellement d'agrément
du centre d'activités sociales Trait d'Union**

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. M. BAFFIE – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. P. SEDARD – M. M. HAMDANI par Mme J. BREDAS – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,

VU l'avis de la Commission Animation et Vie Locale.

CONSIDERANT que la Commission d'Action Sociale de la caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne, dans sa séance du 25 mai 2019, a examiné le nouveau projet du Centre Social et a décidé de renouveler l'agrément pour la période du 01/05/2019 au 30/04/2023 au titre de l'animation globale et coordination ainsi qu'au titre de l'animation collective familles

CONSIDERANT la nécessité de signer avec la CAF la convention de prestation de service : centre social « animation globale et coordination » ainsi que la convention « animation collective familles » pour permettre notamment la perception des subventions correspondantes

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement « animations collectives familles » et « animation globale » telles qu'elles lui sont soumises.

AUTORISE le Maire à signer les conventions et à percevoir les recettes afférentes aux contrats.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 septembre 2019

**Le Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -